

ASSEMBLEE MUNICIPALE TAVANNES



Procès-verbal de l'assemblée municipale du
lundi 25 juin 2012,
salle communale de Tavannes - 20H15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. René Eicher

Secrétaire : Mme Stéphanie Matthey

Électrices et électeurs inscrits : 2191
soit 1148 électrices et 1043 électeurs
Électrices et électeurs présents : 48
soit 19 électrices et 29 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. Piguet
Mme Nicole Eichenberger

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacun d'avoir répondu à la convocation. Il salue la présence de M. le maire Pierre-André Geiser ainsi que de tous les membres du conseil municipal.

L'assemblée a été régulièrement convoquée par cartes personnelles et la publication de la date et de l'ordre du jour ont paru dans la Feuille officielle du district de Moutier N°18 du 16.05.2012.

M. Eicher nous résume brièvement l'ordre du jour et nous communique que M. Frédy Allemann est excusé pour cette assemblée.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 5 décembre 2011

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Eicher demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans avis contraire, le procès-verbal est accepté à sa majorité et le président en remercie son auteur.

M. Geiser revient sur le point des divers de la dernière assemblée. Selon la proposition de M. Diacon, le conseil municipal a donné son approbation pour l'acquisition d'un beamer pour équiper la salle communale et ajoute que cette dépense sera mise au budget et installée en 2013.

2. Passation et approbation des comptes communaux 2011

M. Yann Rindlisbacher, responsable des finances en collaboration avec M. Christophe Wölfli, caissier, présentent le compte de fonctionnement point par point.

M. Rindlisbacher commente la récapitulation du compte de fonctionnement et relève que les chiffres du budget sont assez proches de ceux des comptes 2011.

Le budget prévoyait un excédent des charges de Fr. 26'165.- alors que les comptes bouclent finalement avec Fr. 362'735.80 d'excédent des revenus, ce qui est très réjouissant.

Cette amélioration provient principalement des ressources fiscales plus importantes au niveau des comptes « partages d'impôts intercommunaux » et comptes « impôts des personnes morales » pour les impôts sur le bénéfice et le capital. Ce qui explique en grande partie cette différence entre le budget et les comptes 2011.

En comparaison au budget, il est à noter une perte d'environ un demi-million sur les impôts des personnes physiques. Quand aux gains comptables sur les immeubles du patrimoine financier, ils sont de Fr. 182'492.20 supérieurs à ceux mis au budget.

Avec un degré d'autofinancement de 98.26 % en 2011 contre 101.80 % en 2010, ces pourcentages confirment la stabilité de la situation financière. Il est important de rappeler qu'un degré d'autofinancement supérieur à 100 % est l'indice du désendettement.

La dette brute par rapport aux revenus par habitant se situe à 74.19 %, soit à Fr. 1'756.- par habitant. Nous pouvons également qualifier ces chiffres de satisfaisants car le pourcentage est qualifié de critique lorsqu'il atteint le seuil des 200 %.

M. Rindlisbacher nous donne encore un indicateur intéressant, en 1998 le bilan présentait un découvert de Fr. 3'382'942.45 alors qu'en 2011, le bilan montre une fortune nette de Fr. 1'022'237.96.

A retenir pour les comptes annuels 2011 :

Total des charges Fr. 20'588'681.53

Total des revenus Fr. 20'951'417.33

Excédent des revenus de Fr. 362'735.80 contre Fr. 26'165.- mis au budget.

Aucune provision extraordinaire n'est effectuée dans ces comptes 2011.

Rubrique « Sous la loupe »

Ecole à journée continue :

Par « module d'école à journée continue » on entend une structure de prise en charge des enfants en âge de scolarité obligatoire en dehors des heures d'enseignement obligatoire, à temps plein ou à temps partiel et placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Cette prise en charge est proposée pendant une à cinq journées de la semaine scolaire.

Objectifs : Aider les parents à concilier famille et travail, faciliter l'intégration sociale des enfants ayant peu de relations sociales avec leurs pairs et des enfants allophones, contribuer à l'égalité des chances, élargir le lieu d'apprentissage et d'expérience qu'est l'école et proposer un changement dans le fonctionnement de l'école par de nouvelles formes de collaboration et d'heures de présence.

L'école à journée continue de Tavannes propose plusieurs modules depuis le 1er août 2010, soit :

- prise en charge le matin avant les cours
- prise en charge à midi (repas compris)
- devoirs surveillés
- prise en charge l'après-midi après les cours et lors des après- midi de congé

Ce service connaît un succès grandissant et selon le rapport avec la commission des finances, il faut penser à trouver ou construire un nouveau bâtiment. Il faut également prévoir des dédoublements de classes vu le grand nombre d'enfants. Aussi, une commission devra être créée pour trouver des solutions pour ces locaux.

M. Rindlisbacher et les membres du conseil municipal recommandent d'accepter ces comptes.

Le rapport de l'organe de vérifications des comptes est lu par le M. René Eicher, président de l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, l'assemblée passe au vote. Les comptes communaux sont acceptés à leur grande majorité.

3. Modification des articles 61 à 64 du règlement d'organisation du syndicat Sester

Depuis la création du syndicat, les excédents de charges pour l'alimentation en eau étaient répartis entre communes en fonction d'un prix de consommation et d'un prix de production. Ce dernier prix, qui englobe tous les frais fixes, représente le 80 % des frais de fonctionnement, dont notamment un savant calcul sur la base des pointes de consommation de chaque commune. Ce système pouvait engendrer de fortes fluctuations dans les contributions annuelles des communes mais obligeait ces dernières à assainir leur réseau d'eau. Cet assainissement étant réalisé, il est jugé préférable à l'avenir de facturer l'eau fournie aux communes uniquement en fonction de la consommation effective. L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue rétroactivement au 01.10.2011.

M. Devaud prend la parole et nous donne quelques compléments d'informations au sujet de ces modifications d'article.

Article 61

Contributions des communes affiliées

Répartition des charges :

- Les communes affiliées se répartissent les excédents de charges par le biais d'un prix de consommation.

Article 62

Prix de production :

- Supprimé

Article 63

Prix de consommation :

- ¹ Le prix de consommation couvre tous les frais du syndicat, qui dépendent de la consommation annuelle d'eau.

- ² Font notamment partie des frais :
 - les frais financiers relatifs aux installations
 - la valeur de renouvellement des installations
 - les redevances de droits publics, les assurances et les indemnités annuelles
 - les frais de personnel et frais administratifs
 - le prix de production à payer pour les prélèvements d'eau à l'extérieur.
- ³ Le quotient des deux valeurs que sont d'une part la totalité des coûts, et d'autre part la consommation d'eau totale des communes pendant la période prise en compte (1er octobre au 30 septembre) constitue le prix de consommation. Celui-ci correspond à un prix par m³ d'eau consommée.

Article 64

Responsabilité :

- ¹ Le passif du syndicat n'est couvert que par ses avoirs.
- ² Les communes qui quittent le syndicat répondent selon la clé prévue à l'article 63 des dettes de ce dernier au moment de leur sortie pendant 5 ans après leur sortie.
- ³ En cas de dissolution du syndicat, la loi sur les communes régit la responsabilité des communes affiliées envers les tiers. L'article 64, 3^e alinéa s'applique aux relations des communes affiliées entre elles.

M. Eicher remercie M. Devaud pour les précisions données et demande si quelqu'un souhaiterait ajouter quelque chose.

M. Chablot demande si le prix au m³ va varier d'une année à l'autre ?

M. Devaud lui répond que le prix ne devrait pas varier en fonction de cette modification, ils resteront au prix fixé dans le budget.

Mme Rausis demande si les prix pourraient augmenter ou éventuellement baisser ?

M. Devaud lui répond que les prix devraient rester stables, ils pourraient à terme éventuellement baisser mais pas pour l'instant car il y a encore trop de charges à payer.

Aucune autre question n'étant posée, ces modifications sont approuvées à leur grande majorité.

4. Approuver l'acquisition d'un véhicule de protection respiration pour le corps des sapeurs-pompiers La Birse et accepter le crédit de Fr. 180'000.-

Le corps des sapeurs-pompiers La Birse doit se doter d'un nouveau véhicule de protection respiratoire pour faire face aux exigences des tâches dévolues à ce service de sécurité. Le véhicule actuel a plus de vingt ans et a atteint son ultime degré d'épuisement. Le nouveau véhicule proposé présente différents avantages, tant pour le transport de personnes que pour le matériel à disposition. Le coût d'un tel véhicule se monte à Fr. 180'000.-, dont Fr. 20'000.- pour son équipement. L'acquisition de ce véhicule fera l'objet d'un appel d'offre. La commission des services de sécurité, de même que le conseil municipal sont favorables à cette acquisition.

M. Ackermann ajoute que l'AIB a toujours plus d'exigences. Depuis début 2012, tous les véhicules à plaques bleues doivent passer l'expertise chaque année. Ce véhicule ne passera certainement plus l'expertise en l'état, c'est pour cette raison que le conseil municipal est favorable à cette acquisition.

Avec un avis contraire, cette acquisition est acceptée à sa grande majorité.

5. Approuver un crédit de Fr. 270'000.- pour le renouvellement des canalisations d'eau à la Rue de l'Alouette

Dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), des mesures doivent être prises pour séparer les eaux claires parasites des eaux usées. Une nouvelle étape de ces travaux doit être réalisée à la rue de l'Alouette. Le projet consiste dès lors à installer de nouvelles canalisations selon le système séparatif sur ce tronçon de rue, et bien entendu à refaire la chaussée. Le devis global estimatif s'élève à Fr. 270'000.-, dont à déduire une somme de Fr. 36'326.- à titre de subvention.

M. Devaud nous donne quelques explications complémentaires sur la nécessité de réaliser ces travaux. Le conseil est favorable à allouer ce crédit.

Personne ne s'opposant à ce dernier, il est accepté à sa grande majorité.

6. Prendre connaissance du décompte final pour l'agrandissement et la rénovation du collège secondaire (crédit voté le 08.02.2009 Fr. 700'000.-/dépenses effectives Fr. 683'111.50)

M. Antille nous présente le décompte final et commente globalement ces postes. Il relève que le crédit voté était de Fr. 700'000.— et qu'il boucle avec Fr. 683'111.50.

M. Eicher remercie M. Antille pour la présentation de ce décompte.

7. Divers

M. Terrier demande quand est-ce que les horaires et les tarifs de la nouvelle déchetterie parviendront aux habitants de Tavannes

Renseignements pris auprès de l'entreprise Moeschler, M. Geiser nous informe que des dépliant de la déchetterie nous parviendront en tout ménage ces prochains jours.

M. Piguet remercie la commune pour la super piste VTT qui a été réalisée entre Tavannes et Tramelan.

Mme Heidi lau déplore qu'aucun pompier ne soit présent à cette assemblée pour cause de cours de pompe, alors qu'un crédit de Fr. 180'000.- a été voté pour eux. Elle trouve dommage que les cours tombent aux mêmes dates que l'assemblée municipale. Elle souhaiterait que le responsable de la sécurité prenne soin de donner les dates des assemblées avant que le programme des cours ne soit élaboré.

M. Ackermann prend note de cette remarque mais ajoute toutefois que le cours de ce soir aurait été annulé s'il ne s'agissait pas d'un exercice de compagnie avec inspection et y prêtera attention à l'avenir.

Mme Heidi lau propose de créer une commission d'embellissement pour le village ou pour la création d'un calendrier de l'Avent.

M. le maire trouve cette idée intéressante même si une société d'embellissement avait déjà été créée à l'époque, puis ensuite remise à la commission de l'environnement. Toutefois, il précise que cette « commission d'embellissement » pourrait être remise sur pieds et qu'il va mettre cette proposition à l'ordre du jour.

M. Samuel Gyger trouve qu'un panneau de promotion du village pourrait être installé à l'entrée de la localité pour dynamiser notre commune. Il souhaiterait qu'une étude soit faite sur ce sujet.

M. Geiser souligne que le site internet reflète bien les activités de notre commune mais va en étudier la proposition.

M. Burkhalter demande si la taxe de base de Fr.60.- tombera étant donné que la déchetterie n'est plus gérée par la commune et que celle-ci est payante.

M. Geiser nous informe que cette taxe ne tombera pas pour le moment et que cela dépend également du contrat avec Celtor encore en vigueur.

M. Rindlisbacher ajoute que si la déchetterie avait été maintenue derrière la gare, cette taxe aurait pratiquement doublée.

M. Greder souhaiterait connaître la prise de position du conseil municipal envers le corps des sapeurs pompier de Tavannes suite à l'article du journal du Jura, à propos de l'exercice de pompe au CPCJB exécuté par le corps des sapeurs pompiers de Tramelan.

M. Geiser répond que le conseil municipal a reçu le commandant des pompiers et confirme qu'il y a bien eu erreur de communication et qu'il s'en excuse et considère le sujet clos.

Mme Rausis signale que le trottoir de la route cantonale situé en face des abattoirs est étroit et dangereux le long de la Roventa et qu'il n'y a pas beaucoup de place aux abords du passage pour piétons.

Mme Rausis communique également que le Crêt de la Sat est très mal déblayé l'hiver et qu'il faudrait prendre des dispositions pour améliorer la situation durant les jours de neige.

La prochaine assemblée municipale est prévue pour le 03.12.2012.

Le président:

La secrétaire:

René Eicher

Stéphanie Matthey